

2 INTRODUCTION¹

2.1 Nouveaux éléments majeurs

La commune de Plan-les-Ouates a envisagé dès 2004 la révision de son plan directeur communal. Cette révision intervient dix ans après le précédent plan. Elle se justifie du fait du rythme de développement soutenu qu'a connu la commune durant cette période. Outre la progression continue de l'urbanisation pavillonnaire et la construction de nombreux immeubles locatifs (près de 1'000 nouveaux logements ont été construits depuis 1996), plusieurs projets importants ont été réalisés sur le territoire de la commune : de nouvelles infrastructures scolaires ont été construites au chemin de la Mère-Voie, à la route de Saconnex-d'Arve et au Pré-du-Camp, plusieurs grandes entreprises sont venues compléter le tissu industriel de la ZIPLO, des plans localisés de quartier ont été légalisés, certains réalisés, etc. Ces différents éléments nouveaux sont à prendre en considération.

Les enjeux de la révision du Plan directeur communal sont nombreux en termes d'urbanisation et de qualité de vie des habitants. De nouveaux équipements publics à l'échelle communale et intercommunale sont tout d'abord à planifier, en particulier un centre sportif aux Cherpines. Une nouvelle école verra par ailleurs le jour dans le périmètre du PAC La Chapelle-Les Sciens. La route de Saint-Julien doit quant à elle être réaménagée en route structurante à caractère urbain². Ce changement de statut pourra jouer sur les séquences urbanisées de la commune.

Une nouvelle identité pourrait être développée pour la Plaine de l'Aire. Son rattachement avec les quartiers environnants et ses liens avec le village doivent être confortés. En outre, plusieurs études urbanistiques nouvelles ont

¹ Cette introduction se base notamment sur le document de LEUTENEGGER, B. (2004), *Révision du plan directeur communal – cahier des charges*

² Selon le Plan directeur cantonal, « les voies urbaines structurantes sont des axes routiers dont la fonction, l'usage, la signification et la perception font qu'ils structurent et ordonnent le tissu urbanisé ». La route de Saint-Julien appartient à ce type de voies en vertu de sa centralité et de son caractère commerçant.

été menées, concernant notamment Saconnex-d'Arve-Dessous, les hameaux d'Arare - Dessous et Arare - Dessus, lesquelles doivent être prises en considération dans la planification du développement communal³.

Concernant les thématiques ayant trait à la nature et au paysage, plusieurs biotopes ont été renaturés (site de la Bistoquette) et le réseau agro-environnemental de Compesières est en phase de réalisation. Ces sites naturels, dont la valeur a été démontrée, devront bénéficier de mesures adéquates en vue de leur maintien et de leur protection. Une « Conception d'évolution du paysage » pourrait être judicieusement développée. Plus généralement, il convient de préciser le devenir de l'espace rural du Coteau et, en tenant compte notamment de l'évolution des pratiques agricoles (zones agricoles spéciales), de prendre des mesures en faveur des milieux naturels et du développement des activités de loisir.

En terme de mobilité, une vision globale doit être menée afin d'aboutir à une réorganisation des déplacements de Genève-Sud. Plus précisément, à l'échelle communale, différentes mesures sont à encourager. La commune souhaite favoriser l'éco mobilité, à travers le plan directeur des chemins pour piétons mais aussi par l'amélioration des itinéraires pour cycles. Un renforcement des transports en commun pourrait passer par des aménagements en faveur des bus sans hypothéquer le tracé d'un potentiel futur tram sur la route de Saint-Julien ou sur la route de Base. Par ailleurs, l'accès à la ZIPLO, tant en terme de connexion à l'autoroute que du point de vue du stationnement, est sans conteste à améliorer.

Enfin, de grands projets régionaux de développement, tels le PAC La Chapelle - Les Sciers et le pôle de développement Praille-Acacias-Vernets associés à de nouvelles infrastructures (CEVA et autoroute Annecy-Genève) ont été récemment engagés. Leurs impacts directs et indirects doivent

³ DT, « Ceinture verte du PAC La Chapelle - Les Sciers » (Triporteur Arch., oct.2005).

nécessairement être évalués, afin de mettre en place les mesures permettant d'éviter que le développement régional se fasse aux dépens de la qualité de vie au sein de la commune de Plan-les-Ouates.

2.2 Retour sur le Plan directeur communal de 1995-96

Globalement, la majorité des treize options communales du Plan directeur communal de 1995-96 demeurent aujourd'hui d'actualité. Les options étant des stratégies globales et à long terme, cette permanence n'est guère surprenante.

Dans un contexte d'urbanisation croissante de la périphérie de l'agglomération genevoise, les différentes stratégies de protection et de mise en valeur demeurent ainsi en toute logique. Qu'il s'agisse du Coteau (options 1 et 7), des hameaux (2) ou du village (5), les options relatives au patrimoine bâti et naturel du dernier plan directeur communal ont dans l'ensemble fait la preuve de leur utilité et, à ce titre, méritent d'être reconduites.

D'autres options revêtent un caractère plus temporel. Deux d'entre elles peuvent être considérées comme réalisées. Il s'agit de la poursuite du développement du Vélodrome (8) et du quartier des Voirets (9). Plusieurs autres stratégies apparaissent par contre n'avoir été que partiellement mises en place. Tel est le cas de la mise en valeur du mail et de son prolongement (6), de la densification de la ZIPLO (10), de la garantie d'une desserte performante de la commune et de la ZIPLO par les transports publics (4), ainsi que du réaménagement de la route de Saint-Julien (3).

Au terme de la durée de validité du précédent plan directeur, une seule option apparaît en fin de compte non réalisée, à savoir le développement dans la Plaine de l'Aire d'un centre sportif intercommunal (11). A cela s'ajoutent deux options pour lesquelles le Canton et la commune ont abouti en 2007 à un consensus : une densification modérée du

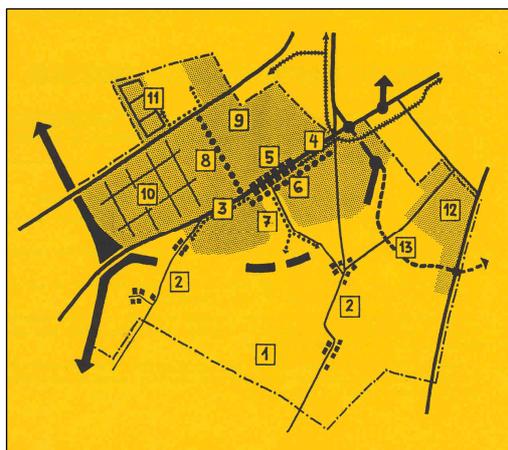


Fig.1 : schéma de synthèse et rappel des 13 options communales du Plan directeur communal de 1995-96

1. Protéger et mettre en valeur le Coteau
2. Sauvegarder les hameaux, étudier les possibilités de développement compatibles avec leur protection
3. Réaménager et mettre en valeur la route de St-Julien, axe local majeur de la commune
4. Assurer une desserte performante de Plan-les-Ouates et de la ZIPLO par les transports publics
5. Protéger et mettre en valeur le village de Plan-les-Ouates
6. Protéger, entretenir et mettre en valeur le mail et son prolongement
7. Eviter toute extension vers le Coteau du secteur urbanisé compris entre Trapaloup et Trèfle Blanc
8. Poursuivre le développement du Vélodrome sur la base du schéma directeur de quartier.
9. Aménager de façon cohérente les terrains encore libres dans le quartier des Voirets
10. Densifier et structurer la ZIPLO
11. Réaliser dans la Plaine de l'Aire un centre sportif intercommunal
12. Densifier modérément le quartier de Drize-La Chapelle
13. Maîtriser les effets de la router inter-quartiers entre le Bachet-de-Pesay et Pinchat.

quartier de Drize-La Chapelle (12) et la maîtrise des effets de la future route inter-quartiers entre le Bachet-de-Pesay et Pinchat.